

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00273

**ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE - ACHAT D'ESPACE
PUBLICITAIRE DANS LE MONDE - DÉCISION
MODIFICATIVE DE LA DÉCISION 2023.01382**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la décision n°2023.01382 autorisant la conclusion d'un marché avec la société LE MONDE pour un achat d'espace publicitaire signée le 03/01/2024,

CONSIDERANT que la société CODE ROUGE est mandataire pour acheter des espaces publicitaires pour le compte du journal LE MONDE,

CONSIDERANT que les circonstances nécessitent une décision modificative pour corriger l'attributaire du marché précité,

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché d'achat d'espace publicitaire dans le journal LE MONDE est conclu avec la société CODE ROUGE sise 44, avenue du Maréchal FOCH 69009 LYON dont le numéro SIRET est 504 037 4250 00015.

ARTICLE 2

Le montant total des prestations est de 9 200 € HT.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, chapitre 011, article 6231.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 28/03/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,


Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240319-C20240027310

Date de mise en ligne : 28 mars 2024